

# LA MISSION DES CPE LIÉE À LA RECONNAISSANCE D'UN STATUT PROFESSIONNEL DE « L'ÉDUCATRICE QUALIFIÉE »

Depuis l'avènement de la politique familiale, il y a 14 ans, plusieurs initiatives ont été prises pour évaluer « la qualité des CPE » et pour l'améliorer. Les CPE ont progressé, et cela à un niveau de qualité relativement plus élevé que le réseau des responsables de services de garde en milieu familial (RSG) et le réseau des garderies à but lucratif. L'étude *Grandir en qualité* l'a bien démontré. Mais comment amener la qualité éducative à un niveau plus élevé?

Pour que le réseau des CPE continue d'avancer vers une qualité éducative supérieure, nous devons entreprendre une réflexion collective sur la nécessité de prendre comme guide notre mission éducative dans le but de favoriser « la réussite éducative des enfants ». C'est la raison d'être des CPE, telle que définie à l'origine par le rapport « Un Québec fou de ses enfants » en 1991 qui a contribué à impulser la création des CPE. Pour vraiment favoriser « la réussite éducative des enfants », nous devons reconnaître la nécessité d'assurer « l'efficacité de l'intervention éducative ». Pour y parvenir, nous devons poser clairement la question de la co-construction de la profession « d'éducatrice qualifiée », parce que le réseau des CPE a besoin de ce statut pour implanter « des standards de la qualité éducative » qui assurent « l'efficacité de l'intervention éducative » par des professionnelles reconnues et régies. C'est en co-construction avec des professionnelles pleinement reconnues que le réseau des CPE peut réaliser sa mission éducative.

Il s'agit ici d'innover avec un nouveau paradigme. Cela implique de faire évoluer nos conceptions de la mission et de la vision des CPE, de la tâche et du statut de « l'éducatrice qualifiée ». Nous avons déjà vécu un changement de paradigme en 1997 avec l'avènement des CPE. Nous en sommes rendus, 14 ans plus tard, à un deuxième changement de paradigme avec la nécessité de passer à un autre niveau éducatif.

# L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE ET LA VOLONTÉ DE PERFECTIONNEMENT

Depuis l'avènement de la politique familiale, en 1997, l'évaluation de la qualité éducative dans les « services de garde éducatifs » est une préoccupation continue. Deux grands processus d'évaluation (par échantillonnage) de la qualité éducative ont été lancés à l'échelle des trois réseaux (CPE, services de garde en milieu familial et garderies à but lucratif). Une étude longitudinale, « La qualité, ça compte », sous la direction de Richard Tremblay, Christa Japel et Sylvana Tremblay, a été amorcée à la fin des années 1990. Une deuxième étude fut réalisée en 2003 par le MFA à partir d'une nouvelle grille adaptée au contexte québécois (*Grandir en qualité*), créée et validée par un groupe de chercheurs québécois.

De plus, les regroupements offrent aux CPE des programmes d'évaluation de la qualité éducative et de perfectionnement des éducatrices avec la collaboration de chercheurs, de professeurs et de formateurs. Plusieurs CPE se sont engagés dans « le développement de la qualité ».

Mais pourquoi devons-nous améliorer la qualité? Pourquoi devons-nous favoriser le perfectionnement du personnel éducateur? Si c'est seulement pour offrir des « services de garde de qualité » avec comme mission « d'assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants », il n'est pas nécessaire de pousser très loin; cela explique probablement pourquoi la progression de la qualité éducative est relativement lente. Dans quel but devons-nous nous perfectionner? À partir de quelle mission? Quelle vision devons-nous nous donner du niveau de services éducatifs à offrir? Si nous ne répondons pas collectivement à ces questions, le niveau de qualité éducative et le mouvement de perfectionnement de « nos éducatrices qualifiées » ne pourront progresser vers une qualité éducative supérieure...

## LA MISSION ÉDUCATIVE DES CPE

La mission du réseau des CPE évolue depuis 14 ans sous une vision commune pour représenter trois réseaux, pourtant il est fort différent du réseau des responsables de services de garde en milieu familial (RSG) et des garderies à but lucratif. Même si nous avons comme but commun de répondre aux besoins de la petite enfance en partenariat avec les parents, nos ressources, nos contraintes et nos besoins diffèrent et justifient que chaque réseau formule sa mission de façon spécifique en fonction de ses propres conditions et de sa propre analyse des défis futurs à relever afin de bien guider le développement de la qualité. La capacité d'identifier et de formuler une mission spécifique au réseau des CPE est une question « de qualité de gestion »...

Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) formule « *trois missions* » à l'intention « des services de garde éducatifs » du Québec qu'il présente dans le « programme éducatif des services de garde du Québec » (p. 5) : « *Celle de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants qui leur sont confiés, celle de leur offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans, de leur naissance à leur entrée à l'école, et enfin celle de prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale* ».

On peut la reformuler ainsi pour les CPE : *Favoriser l'actualisation du plein potentiel de l'enfant et l'égalité des chances, en partenariat avec les parents.* En corollaire, cette préoccupation « première » nous amène à œuvrer en dépistage, en prévention et en soutien au développement des enfants qui présentent des besoins particuliers. Le bien-être, la santé et la sécurité des enfants sont indissociables de la mission éducative.

Formuler de cette façon dans une mission, nous mettons clairement l'accent sur le soutien au développement du plein potentiel de l'enfant et à l'égalité des chances en partenariat avec les parents. Il n'y a plus d'ambiguïté sur la nature éducative de la mission.

## LA « RÉUSSITE ÉDUCATIVE » DES ENFANTS INHÉRENTE À LA MISSION ÉDUCATIVE DES CPE

Cette mission éducative (même si elle est formulée de façon plus ou moins claire jusqu'à maintenant) crée une attente dans la société québécoise afin de favoriser *la réussite éducative des enfants*. Celle-ci est inhérente à la mission des CPE. Elle a été clairement exprimée avec le rapport Ménard « *Savoir pour pouvoir - entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire* » (pour les CPE, nous parlons de *réussite éducative*). Le rapport souligne notamment l'importance d'une intervention précoce dès la petite enfance auprès des familles. L'objectif n° 3 (sur 10) du plan d'action issu du rapport interpelle directement « *les services de garde éducatifs à l'enfance* » (comprenant les CPE). Le rapport crée une attente sur la contribution des CPE pour atteindre la cible de plus de 80 % de « diplomation » (secondaire IV) avant l'âge de 20 ans d'ici 2020. « *Le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, par sa qualité et son envergure, représente un atout important pour le Québec en matière de persévérance scolaire [...] Le Québec peut donc s'attendre à tirer, au cours des prochaines années, des bénéfices importants de son investissement dans le réseau des services de garde* ». (p. 19)

De plus, un récent sondage Léger Marketing indique que le décrochage scolaire est la deuxième grande préoccupation des Québécois (après la santé) dans le classement « des problèmes de société »; il est évident que les parents veulent que leurs enfants réussissent dans la vie.

Il faut se rappeler que la création des CPE a été impulsée par les conclusions de l'étude « Un Québec fou de ses enfants » dirigée par Camil Bouchard, qui démontrait la rentabilité et la nécessité d'intervenir de façon cohérente auprès de la petite enfance afin notamment de « préparer la réussite et l'intégration sociale » (p. 93).

Le 20<sup>e</sup> anniversaire de la sortie de cette étude qui a marqué le Québec a été célébré lors du forum « Un Québec fou de ses enfants, 20 ans et ça continue » tenu le lundi 7 novembre dernier à l'UQAM. Les chercheurs présents et les artisans de la mise en œuvre des recommandations de cette grande étude ont souligné que ces recommandations étaient encore aujourd'hui très pertinentes et qu'il était nécessaire de poursuivre leurs réalisations... Cette « vision » pour assurer « la réussite éducative des enfants » est aussi une question « de qualité de gestion ».

En adhérant à cette vision, nous devons poser la question de « l'efficacité de l'intervention éducative ».

## L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION ÉDUCATIVE

Après plusieurs années et beaucoup d'efforts déployés pour réaliser la mission des CPE, des constats s'imposent. Pour continuer de progresser, il faut pouvoir assurer « l'efficacité de l'intervention éducative ». Pour réaliser ce but, il faut « professionnaliser » la tâche « d'éducatrice qualifiée » en s'appuyant sur sa formation initiale complète qui possède une base scientifique.

Nous avons besoin d'apprendre à distinguer quelles sont les interventions éducatives qui soutiennent l'actualisation du plein potentiel de l'enfant et qui favorisent la réussite éducative, et quelles sont les interventions moins appropriées. Historiquement, « la pratique éducative » s'est développée sans s'appuyer suffisamment sur des principes scientifiques établis.

Cette préoccupation de « l'efficacité de l'intervention éducative » est une valeur et une exigence inhérente à un statut professionnel.

Au forum « Un Québec fou de ses enfants » du 7 novembre dernier, une chercheuse a souligné qu'une formation universitaire favoriserait la professionnalisation de la tâche... Nous croyons qu'il y a une alternative plus accessible (à la condition de réussir).

Nous devons co-construire avec nos « éducatrices qualifiées » une pratique professionnelle qui s'appuie sur « des standards de la qualité éducative ». Les « éducatrices qualifiées » aspirent à un statut vraiment professionnel. Elles veulent favoriser la réussite éducative des enfants. Elles veulent être reconnues.

# LA FORMATION « D'ÉDUCATRICE QUALIFIÉE »

En CPE, l'application « du programme éducatif » et « des critères de la qualité éducative » est assumée par « *des éducatrices qualifiées* » qui, en plus de posséder des qualités « de relations humaines » inhérentes au rôle d'éducatrice, possèdent une solide formation collégiale en techniques d'éducation à l'enfance (DEC).

Cette formation collégiale complète s'appuie sur une base théorique scientifique afin de couvrir l'ensemble « des vingt-deux compétences à développer » pour réaliser la tâche de façon efficace.

Afin que nos CPE profitent pleinement de la « force éducative » que représentent nos éducatrices qualifiées, leur tâche en CPE doit se professionnaliser. Nous devons mettre en place les conditions pour la reconnaissance d'un véritable « statut professionnel » pour « l'éducatrice qualifiée », parce que cette tâche répond aux exigences générales pour obtenir un statut professionnel.

## LA TÂCHE D'ÉDUCATRICE QUALIFIÉE

Suite à des réflexions, des échanges et des lectures, nous en sommes venus à reconnaître différents volets dans la nature de la tâche « d'éducatrice qualifiée ».

On peut analyser la tâche « d'éducatrice qualifiée » dans les CPE selon quatre sources d'appropriation des connaissances et de la pratique :

- La science (l'application de principes scientifiques, de méthodes et d'outils certifiés sur le plan de l'efficacité),
- L'art (créativité, vision et intuition) : « L'art est l'imposition d'une forme, une vision de l'ensemble sous de nombreuses parties disparates de manière à créer une représentation de cette vision; l'art est l'imposition d'un ordre sur le chaos. » (Mintzberg, 2009, p. 355),
- L'expérience et l'apprentissage pratique,
- Les relations humaines (co-construction : partenariat et relation « démocratique et d'étayage » éducatrice/enfant).

Ainsi, la tâche « d'éducatrice qualifiée » peut s'appuyer de façon solide sur la maîtrise de principes scientifiques pour guider ses interventions. Elle profite également d'une démarche artistique en faisant appel à sa créativité, son intuition et sa vision pour accompagner l'enfant. Elle s'appuie évidemment sur son expérience pour découvrir notamment les façons d'appliquer. Elle profite

aussi des relations avec les autres pour apprendre. Mais tous ces volets doivent s'harmoniser et se compléter en prenant pour base l'application des principes scientifiques.

## LE CARACTÈRE PROFESSIONNEL DE LA TÂCHE

Une tâche professionnelle (telle que celle « d'éducatrice qualifiée ») doit pouvoir compter principalement sur la science dans ses interventions « *pour assurer son efficacité* ». En corollaire, les connaissances qui en découlent doivent pouvoir être transférées d'un contexte à un autre (Mintzberg, 2009, p. 29).

Afin de prétendre à un véritable statut professionnel, il faut donc qu'il y ait suffisamment de principes scientifiques « *codifiés et certifiés sur le plan de l'efficacité* » qui peuvent être enseignés, hors contexte, avant de les mettre en pratique (Mintzberg, 2009, p. 27).

C'est le cas de la « profession d'éducatrice qualifiée ». « Les éducatrices qualifiées » doivent être suffisamment formées sur la base de connaissances scientifiques. Elles doivent ensuite appliquer dans la pratique « les principes scientifiques » acquis.

## LE PAS À FAIRE AFIN DE « PROFESSIONNALISER » LA TÂCHE « D'ÉDUCATRICE QUALIFIÉE »

Il faut définir « *les standards de la qualité éducative* » qui s'appuient sur des connaissances scientifiques pour établir la base « *de l'intervention éducative professionnelle* ».

Il y a suffisamment de « principes scientifiques » à appliquer qui *permettent* « *de certifier l'efficacité de l'intervention éducative* » pour établir les bases « de la profession d'éducatrice » et « d'un milieu professionnel en CPE ».

Il est important d'approfondir la réflexion sur les principes scientifiques reliés au rôle « d'éducatrice qualifiée » pour avancer avec la mission éducative des CPE. Il faut bien situer comment « la créativité et l'intuition », « l'expérience » et « les relations humaines » enrichissent la tâche tout en contribuant à l'application « des principes scientifiques » dans l'intervention éducative.

Le rôle « d'éducatrice qualifiée » qui s'appuie principalement sur « des principes scientifiques » doit être valorisé.

En améliorant « l'efficacité de l'intervention éducative », on améliore la qualité de la relation avec l'enfant parce qu'on élève la compréhension des besoins des enfants et l'habileté pour y répondre. Ainsi, on améliore la finalité de l'acte éducatif professionnel.

Nous devons entreprendre une réflexion pour identifier « *les standards de la qualité éducative* » qui s'appuient sur les principes scientifiques afin de guider « une pratique éducative efficace et donc professionnelle ».

Pour continuer de progresser, en plus de l'éthique, il faut rechercher l'efficacité. Il ne faut pas se limiter à des « normes minimales pédagogiques » (par exemple : la connaissance et le respect du développement de l'enfant) qui font porter par l'éducatrice tout le poids du choix des méthodes et processus efficaces sans base scientifique suffisante pour assurer leur efficacité. Cette « vision » de la tâche professionnelle nous apparaît caduque.

Pour assurer « l'efficacité de l'intervention éducative », nous devons reconnaître que la tâche « d'éducatrice qualifiée » est une pratique qui a besoin d'outils certifiés. Nous devons nous approprier « des outils structurés et certifiés » : des programmes validés, des méthodes et des processus certifiés ainsi que des grilles de critères validées. « Les éducatrices qualifiées » doivent pouvoir compter clairement sur ces outils reconnus afin de guider leur pratique éducative professionnelle soutenue par leur formation complète.

L'enjeu : Assurer « l'efficacité de l'intervention éducative » avec des professionnelles afin de remplir notre mission éducative, et en particulier favoriser la réussite éducative des enfants.

## DES PROPOSITIONS DE STANDARDS DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

D'abord et avant tout, nous avons besoin d'un programme éducatif validé\_(qui inclut un partenariat de qualité qui favorise l'appropriation parentale), dont l'efficacité a été démontrée afin d'encadrer (guider) le travail professionnel des éducatrices en proposant des méthodes et des processus certifiés. Par exemple, le programme *High Scope* répond à cet impératif, enrichi de l'approche socio-constructiviste. Le Rapport Ménard souligne l'apport du programme *High Scope*.

Ensuite, la relation éducatrice-enfant, au cœur de l'intervention éducative, doit être peaufinée à la fine pointe de la recherche. Les éducatrices doivent s'approprier « une approche démocratique et d'accompagnement de l'enfant (l'étayage) vers l'actualisation de son plein potentiel » pour passer d'une approche intuitive à une démarche efficace pour soutenir l'actualisation du plein potentiel de l'enfant (basé sur des principes scientifiques). L'appropriation « d'une relation éducatrice-enfant de qualité » est fondamentale pour assurer un milieu éducatif de qualité.

De plus, l'intervention éducative doit suivre la « démarche professionnelle »<sup>1</sup> reconnue et actualisée aux besoins de la petite enfance afin de renforcer son efficacité. Cette démarche professionnelle ne doit pas être une option à suivre « plus ou moins ». Elle doit être partie intégrante de l'intervention éducative. Elle doit être un standard à respecter.

Finalement, nous avons l'opportunité dans notre milieu éducatif de nous appuyer sur des études validées qui définissent l'ensemble du contexte de la qualité éducative. Par exemple, *Grandir en qualité* est une grille développée pour répondre aux particularités du contexte québécois. Il est évident que les CPE et les éducatrices qualifiées en particulier doivent s'appropriier l'ensemble de ces critères de la qualité éducative comme base du contexte éducatif. Le respect de ces critères doit également devenir un standard, parce qu'ils couvrent l'ensemble du contexte de base (sous réserve « des adaptations québécoises », s'il y a lieu).

Ces quatre standards permettent de couvrir les principaux volets de la qualité éducative en CPE : un programme-cadre validé (qui inclut un partenariat de qualité qui favorise l'appropriation parentale), une attention particulière portée à la relation éducatrice-enfant qui s'appuie sur une qualité certifiée d'intervention auprès de l'enfant (démocratique et d'étayage), « une démarche professionnelle » reconnue et actualisée et une définition large (grille validée) de la qualité éducative qui permet de détailler le contexte éducatif de base. Évidemment, ces outils doivent évoluer et s'actualiser avec la recherche. Un perfectionnement professionnel continu permet d'intégrer au programme les résultats qui évoluent constamment en matière de développement des enfants.

Nous devons aller dans cette direction afin de relever le défi de « l'efficacité de l'intervention éducative ». Ce chemin est indispensable pour assumer notre mission éducative et notre vision de favoriser la réussite éducative des enfants.

La solide formation initiale des éducatrices leur permet de développer les 22 compétences nécessaires de la tâche « d'éducatrice qualifiée ». Cette formation initiale (avec une base scientifique suffisante) offre la possibilité aux « éducatrices qualifiées » d'obtenir un véritable statut professionnel. La volonté de se perfectionner est aussi une qualité inhérente au statut de professionnel. Nous avons besoin de professionnelles pour assurer « l'efficacité de l'intervention éducative ».

---

1 « La démarche professionnelle » de l'éducatrice qualifiée

- A) L'observation systématique appuyée sur des connaissances du développement de l'enfant et de l'approche écologique;
- B) Une démarche d'analyse et d'interprétation à partir des observations;
- C) Des méthodes reconnues de planification dans une perspective développementale;
- D) Agir, expérimenter et intervenir dans la zone de développement proximale;
- E) Évaluer, rétroagir.

La co-construction avec les CPE et les éducatrices qualifiées « de standards de la qualité éducative » permettra de définir les bases « *de la profession d'éducatrice qualifiée* ». Nous devons aller vers ce nouveau paradigme et faire des CPE des institutions éducatives professionnelles, pour les enfants et leur famille.